

Délibération portant approbation du procès-verbal
de la séance du 28 novembre 2022

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 06 mars 2023 en séance plénière sous la présidence de Madame Pascale BOURRAT-HOUSNI, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 12

Votes exprimés : 22

Dont

Pour : 22

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

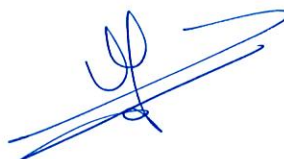
Fait à Villeurbanne, le 06 mars 2023

La Présidente du Conseil d'Administration



Mme Pascale BOURRAT-HOUSNI

La Directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL